



GRILLES DES SALAIRES MINIMUMS GENEVOIS 2022

Base CHF 21.48 / heure. Les montants indiqués correspondent au salaire genevois minimum sur la base des salaires de la CCNT pour les catégories 1a, 1b et cat. 2.

Ces montants doivent être versés x 13 durant l'année.

Semaine de 42h (182 heures de travail réglementaires/mois)

Salaire mensuel x 13 Base 42h	Salaire horaire de base	+ majoration vacances (10.65%)	+ majoration jours fériés (2.27%)	Total vac.et jours fériés inclus	+ 13 ^{ème} mois de salaire (8.33 %)	Salaire horaire total
3'909.36 CHF	21.48 CHF	2.30 CHF	0.49 CHF	24.27 CHF	2.03 CHF	26.30 CHF

Semaine de 43.5h (188,5 heures de travail réglementaires/mois)

Salaire mensuel x 13 Base 43.5h	Salaire horaire de base	+ majoration vacances (10.65%)	+ majoration jours fériés (2.27%)	Total vac.et jours fériés inclus	+ 13 ^{ème} mois de salaire (8.33 %)	Salaire horaire total
4'048.98 CHF	21.48 CHF	2.30 CHF	0.49 CHF	24.27 CHF	2.03 CHF	26.30 CHF

Semaine de 45h (195 heures de travail réglementaires/mois)

Salaire mensuel x 13 Base 45h	Salaire horaire de base	+ majoration vacances (10.65%)	+ majoration jours fériés (2.27%)	Total vac.et jours fériés inclus	+ 13 ^{ème} mois de salaire (8.33 %)	Salaire horaire total
4'188.60 CHF	21.48 CHF	2.30 CHF	0.49 CHF	24.27 CHF	2.03 CHF	26.30 CHF

Les salaires de la CCNT des catégories 3a, 3b, 4 et les stagiaires restent valables et applicables.